



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la Commission des pétitions au Conseil communal de la Ville de Pully

Pétition en faveur d'une réaffectation publique de l'étage supérieur du parking du Fau-Blanc dit parking Arnold-Reymond

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des pétitions s'est réunie le jeudi 27 mars à 19h00 en présence de :

Représentante de la pétition : Mme Marina Rougemont.

Membres avec droit de vote : Patrick du Bois (président), Gabriela Bejan, Antonin Chevalley, Karine Hirsch-Lorenz Blarer, Pascal Kotté, Sébastien Lévy, Barbara Mallaun, Dominique Favre (suppléant), Line Zolliker (suppléante).

Membre suppléant : Jean-Marc Pasche.

Excusés : Odile Cuénoud Gonzáles, Jean-Luc Duvoisin, Cynthia Früh, Liuna Jung, Isabelle Farkas, Claudia Gämperle, Lena Yersin.

Membre de la Municipalité : Lucas Girardet (DUE)

Séance tenue de 19h00 à 19h50

1. Objet de la pétition

La pétition examinée par la commission des pétitions concerne une demande de réaffectation de l'étage supérieur du parking Arnold Raymond, situé sur le site dit du Faux Blanc. Actuellement destiné au stationnement automobile, cet espace occupe une position centrale et privilégiée dans le quartier.

Le parking comprend trois niveaux :

- L'étage supérieur, objet de la pétition, est un parking public de 32 places (*cases blanches*), accessibles avec un disque (*limité à 6 heures*) ou avec un macaron résidentiel.
- Les deux étages inférieurs sont des places (*cases jaunes*) attribuées aux enseignants du collège Arnold-Reymond ainsi qu'aux membres de l'administration communale, détenteurs d'un macaron dédié.

La pétition vise à initier une réflexion sur un changement d'usage de la surface supérieure, en faveur d'une affectation plus collective, ouverte et bénéfique à la vie sociale, en se demandant s'il serait possible de reporter les places de parc situées en surface vers les étages inférieurs.

2. Arguments de la pétitionnaire

Mme Marina Rougemont, pétitionnaire et habitante du quartier, s'appuie sur des observations personnelles de terrain pour justifier sa demande de réaffectation de l'étage supérieur du parking.

- Elle constate une sous-utilisation régulière des étages inférieurs, y compris durant les jours ouvrés, avec de nombreuses places constamment inoccupées.
- À partir de ce constat, elle s'interroge sur la possibilité de reporter les 32 places situées à l'étage supérieur vers les niveaux inférieurs, ce qui permettrait de libérer l'espace supérieur pour un usage plus collectif.
- Elle relève également des aménagements peu optimisés dans l'ensemble du parking :
- Des zones réservées aux motos sont rarement occupées ;
- Les espaces destinés aux vélos sont jugés mal situés ou peu pratiques, ce qui décourage leur utilisation par les cyclistes ;
- Elle souligne la présence fréquente de vans ou camping-cars qui occupent durablement des places à l'étage supérieur, alors que celles-ci sont censées être à usage temporaire avec macaron ou disque.

L'ensemble de ces observations renforce, selon elle, l'idée que l'espace pourrait être mieux utilisé, à condition de repenser globalement l'organisation du stationnement sur l'ensemble du site.

3. Informations techniques et contexte municipal

M. Lucas Girardet, municipal, a rappelé que le site du collège Arnold-Reymond est concerné par un projet majeur de rénovation et d'extension du collège, comprenant aussi la salle de gym. Ces travaux seront mis en œuvre dans les prochaines années.

À priori, le parking n'est pas directement inclus dans le périmètre des travaux. Cependant, une incertitude subsiste quant à son avenir, en raison d'une problématique liée à son état structurel : une carbonatation avancée du béton a été détectée (phénomène d'altération du matériau), ce qui rend ou rendra nécessaire, soit dans le cadre du projet Arnold-Reymond, soit ultérieurement, une intervention de réfection sur l'ouvrage.

Le parking, comme l'ensemble du site, est par ailleurs classé en catégorie 2 au recensement architectural cantonal, ce qui implique une valeur patrimoniale à préserver. Ce classement interdit toute démolition ou transformation lourde, mais autorise des modifications d'usage, à condition qu'elles soient réversibles et respectueuses de la structure de l'ouvrage.

M. Girardet a également transmis deux informations complémentaires à la commission :

- La première concerne le mandat d'études parallèles, conduit pour déterminer le groupement de mandataires chargé de piloter le projet de rénovation et d'extension du site. Le projet finalement retenu proposait, de manière fortuite, une réhabilitation de la partie supérieure du parking, en suggérant notamment d'y installer un skate-park. Bien que cette proposition ne figurât pas dans le périmètre formel du mandat (centré sur le collège), elle témoigne d'un intérêt architectural spontané pour une possible réaffectation de l'espace.
- La seconde information concerne l'usage futur du parking dans le cadre du plan d'affectation (PA) du Collège Principal. Celui-ci n'inclut aucune création de nouvelles places de parc sur le site du collège. Une dérogation cantonale a donc été obtenue, permettant de reporter les besoins de stationnement des enseignants du collège principal sur le parking Arnold Raymond.

4. Échanges en commission

Au cours du tour de table, les membres de la commission ont exprimé un ensemble de remarques et d'interrogations à la suite de la présentation de la pétition.

Il a été relevé que la cohérence de la politique globale de stationnement soulève certaines questions, en particulier en ce qui concerne l'attribution des macarons, mais aussi l'adaptation aux nouvelles formes de mobilité, qu'il s'agisse de la place des deux roues (*vélos et motos*) ou du développement des véhicules électriques.

Concernant le parking Arnold Raymond, plusieurs constats ont été partagés :

- En semaine, durant la journée, l'étage supérieur est souvent complet, tandis que les deux niveaux inférieurs sont bien utilisés, (sans être complet) par les enseignants et les collaborateurs de l'administration communale.
- En revanche, le soir, pendant les week-ends et durant les vacances scolaires, ces deux niveaux inférieurs sont très peu fréquentés, voire totalement vides.
- À l'opposé, certains membres ont observé que lors de grandes manifestations culturelles ou sportives, notamment à l'Octogone ou à la salle omnisports, les trois étages du parking peuvent être remplis simultanément, ce qui reflète une utilisation ponctuelle mais intense du site.

Ces éléments ont nourri une réflexion collective sur la manière d'optimiser l'utilisation de cette infrastructure, en tenant compte des pics d'affluence ponctuels et des plages horaires creuses.

5. Questionnements autour de la réaffectation

Comme le mentionne la pétition, l'étage supérieur du parking pourrait être repensé dans une optique de plus grand bénéfice collectif. Le texte évoque notamment la possibilité d'y envisager, à titre d'exemples, un parc public, une place de jeux, une buvette, ou encore l'installation de panneaux solaires.

Lors des échanges en commission, quelques pistes ont été évoquées sous forme de questionnements, sans que cela ne constitue un inventaire d'options concrètes.

Cependant, un rappel a été très justement formulé par l'un des commissaires, précisant que la mission de la commission était de statuer sur la recevabilité de la pétition, qui porte sur le principe d'une réaffectation, et non sur la définition d'un projet.

Il a été souligné que le choix d'un éventuel usage de l'espace relèverait, dans un second temps, d'une étude menée par la municipalité, le cas échéant.

6. Conclusion et suite donnée à la pétition

Au terme des échanges, la commission des pétitions a estimé que la demande soulevait des questions légitimes et dignes d'intérêt, tant sur le plan de l'occupation actuelle du parking que sur celui de l'usage futur de cet espace central.

Conformément à la pétition, une étude de faisabilité devrait être menée par la municipalité, afin de vérifier de manière objective si les deux niveaux inférieurs du parking peuvent absorber les besoins de stationnement actuels et futurs, en prenant en compte l'organisation actuelle des différents utilisateurs, notamment le fait que l'étage supérieur constitue actuellement un espace de stationnement public, accessible avec ou sans macaron.

Cette étude permettrait, si les conditions sont réunies, d'envisager une réaffectation de l'étage supérieur à une utilisation pouvant bénéficier à un plus grand nombre, conformément à l'esprit de la demande.

À une large majorité, huit voix pour et une voix contre, la commission soutient la demande formulée par cette pétition.

La commission tient à adresser ses remerciements à Mme Marina Rougemont pour le dépôt de cette pétition citoyenne et pour son engagement en faveur d'une réflexion sur l'usage des espaces publics.

Elle remercie également M. Lucas Girardet, municipal, pour sa présence et les informations précieuses apportées lors de la séance.

J'exprime enfin ma reconnaissance à l'ensemble des membres de la commission des pétitions pour la qualité des échanges et des contributions exprimées au cours de cette discussion.

Pully, le 16 avril 2025

Pour la Commission des pétitions :


Patrick du Bois, président